

La hausse de l'emploi accélère au 1^{er} trimestre 2016

Au 1^{er} trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Ile-de-France est en hausse trimestrielle de 0,4 %, grâce au secteur tertiaire et à la construction. Sur un an, la progression de 0,9 % de l'emploi est en grande partie à mettre au crédit des secteurs de conseil et de soutien aux entreprises ou aux particuliers. Dans le même temps, la masse salariale affiche une dynamique significative.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

CHIFFRES CLÉS

+ 0,4 %

de hausse trimestrielle de l'emploi en Ile-de-France.

39 900 emplois

créés sur un an dans la région.

La croissance de l'emploi accélère au premier trimestre

Plus de 16 500 emplois ont été créés durant ces trois mois. Le tertiaire hors intérim (+0,4 % par rapport au trimestre précédent), l'intérim (+3,3 %) et la construction (+0,7 %) compensent largement les pertes d'emplois observées dans l'industrie (-0,3 %).

Comme le trimestre précédent, l'emploi francilien progresse d'un mouvement semblable à l'emploi national (+0,4 %).

La croissance de l'emploi privé dynamique sur un an

Sur un an, le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 39 900 salariés (+0,9 %). Cette progression s'explique par la dynamique régulière observée tout au long des quatre derniers trimestres. L'emploi croît ainsi de 0,2 % ou plus pour le quatrième trimestre consécutif. À fin mars, l'Ile-de-France signe un nouveau record de salariés dénombrés dans le secteur privé depuis le début de la série (1997). Dans le même temps, l'emploi national croît également de 0,9 % sur un an.

Carte : emploi et salaire moyen par tête par département en glissement annuel (GA)

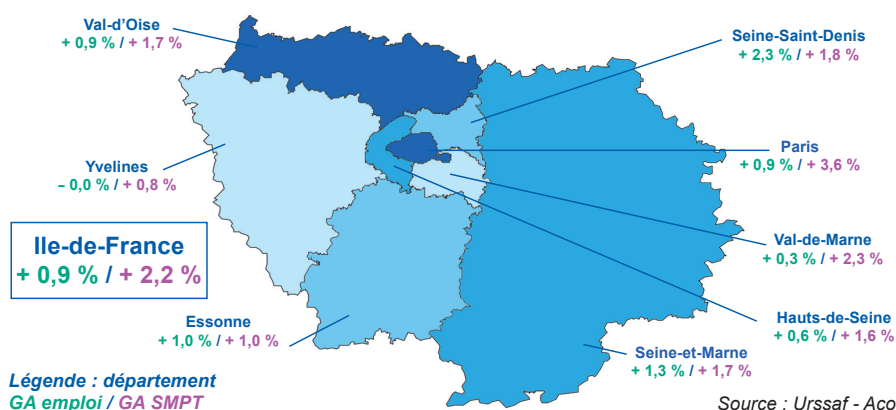


Tableau 1 : masse salariale et emploi du secteur privé

	En niveau 1 ^{er} T 2016	Glissement annuel				
		1 ^{er} T 2016	1 ^{er} T 2015	1 ^{er} T 2014	1 ^{er} T 2013	
Ile-de-France	Masse salariale (en millions d'euros)	44 950	+ 3,0 %	+ 2,2 %	+ 2,2 %	+ 1,3 %
	Emploi (en milliers)	4 574	+ 0,9 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %	- 0,0 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	3 282	+ 2,2 %	+ 1,9 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros)	136 726	+ 2,5 %	+ 1,6 %	+ 1,8 %	+ 1,0 %
	Emploi (en milliers)	17 912	+ 0,9 %	- 0,1 %	+ 0,0 %	- 0,6 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	2 549	+ 1,8 %	+ 1,7 %	+ 2,0 %	+ 1,6 %

Source : Urssaf - Acoff

AVERTISSEMENT. L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

Tableau 2 : évolution de l'emploi par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		1 ^{er} T 2016	1 ^{er} T 2016	1 ^{er} T 2015	1 ^{er} T 2014	1 ^{er} T 2013
BZ	Industries extractives	2,3	- 3,4 %	+ 3,4 %	+ 3,3 %	- 4,2 %
CA	Industries agro-alimentaires	48,6	+ 3,0 %	+ 1,7 %	+ 3,4 %	+ 0,5 %
CB	Habillement, textile et cuir	17,5	- 0,8 %	- 2,5 %	- 2,7 %	- 0,0 %
CC	Bois et papier	16,0	- 7,5 %	- 5,2 %	- 5,0 %	- 4,5 %
CD	Cokéfaction et raffinage	2,3	- 5,8 %	+ 0,2 %	- 0,9 %	+ 34,3 %
CE	Industrie chimique	26,0	+ 1,4 %	- 3,9 %	- 2,6 %	- 1,0 %
CF	Industrie pharmaceutique	18,4	- 4,0 %	- 1,6 %	- 2,7 %	- 1,9 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	19,1	- 2,0 %	- 2,7 %	- 3,4 %	- 4,3 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	25,9	- 3,3 %	- 3,6 %	- 2,0 %	- 1,4 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	41,5	- 4,3 %	- 0,7 %	- 2,6 %	- 2,2 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	12,3	- 3,3 %	- 2,7 %	- 2,8 %	- 0,9 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	16,0	- 3,5 %	- 3,7 %	- 1,6 %	- 0,7 %
CL	Fabrication de matériels de transport	70,6	- 1,5 %	- 3,2 %	- 3,6 %	- 1,3 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	41,3	- 0,3 %	- 1,0 %	- 2,2 %	- 0,6 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	45,2	- 0,1 %	+ 0,8 %	+ 0,1 %	+ 3,4 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	31,9	- 0,3 %	- 1,1 %	- 1,5 %	+ 0,2 %
FZ	Construction	280,3	+ 0,1 %	- 1,7 %	+ 1,8 %	+ 1,2 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	700,3	+ 0,7 %	+ 0,1 %	+ 0,5 %	- 0,6 %
HZ	Transports et entreposage	368,3	+ 0,4 %	+ 0,3 %	- 0,2 %	- 0,3 %
IZ	Hébergement et restauration	302,7	+ 2,1 %	+ 1,7 %	+ 1,3 %	+ 0,6 %
JA	Édition et Audiovisuel	134,3	- 2,2 %	+ 0,4 %	- 0,5 %	- 0,6 %
JB	Télécommunications	47,4	- 2,8 %	- 1,4 %	- 4,9 %	- 3,0 %
JC	Activités informatiques	196,9	+ 2,5 %	+ 2,3 %	+ 0,8 %	+ 0,2 %
KZ	Activités financières et d'assurance	315,0	- 0,2 %	+ 0,1 %	- 0,6 %	- 1,0 %
LZ	Activités immobilières	77,0	+ 0,5 %	- 1,1 %	- 1,8 %	- 1,1 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	384,4	+ 2,5 %	+ 2,0 %	+ 1,1 %	+ 0,7 %
MB	Recherche et développement	61,7	- 0,2 %	+ 0,9 %	+ 0,2 %	+ 0,0 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	88,4	- 0,4 %	+ 1,7 %	- 0,2 %	- 1,6 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	543,0	+ 3,1 %	+ 0,3 %	+ 0,9 %	- 0,7 %
OZ	Administration publique	36,3	- 1,0 %	- 2,2 %	- 1,8 %	- 0,6 %
PZ	Enseignement	79,9	+ 2,0 %	+ 0,4 %	+ 0,5 %	+ 0,1 %
QA	Activités pour la santé humaine	102,8	+ 1,3 %	+ 0,7 %	+ 1,5 %	+ 1,1 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	187,0	+ 2,3 %	+ 2,9 %	+ 2,6 %	+ 5,6 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	98,2	+ 0,2 %	- 0,6 %	+ 2,0 %	+ 0,8 %
SZ	Autres activités de services	130,2	+ 0,1 %	+ 1,2 %	+ 1,0 %	- 0,9 %
	Industrie	434,9	- 1,4 %	- 1,7 %	- 1,8 %	- 0,7 %
	Construction	280,3	+ 0,1 %	- 1,7 %	+ 1,8 %	+ 1,2 %
	Tertiaire	3 853,8	+ 1,2 %	+ 0,7 %	+ 0,5 %	- 0,1 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 745,0	+ 1,0 %	+ 0,8 %	+ 0,5 %	+ 0,1 %
	Intérim	108,9	+ 8,6 %	- 1,2 %	+ 1,7 %	- 6,9 %

Source : Urssaf - Acof

La masse salariale progresse fortement

La masse salariale progresse de 2,3 % sur un an cumulé (+ 3,0 % pour le seul 1^{er} trimestre), soit une progression plus rapide que celle observée au plan national (+ 1,9 %). La masse salariale accélère donc comme l'an dernier en début d'année. En conséquence, la croissance du SMPT (salaire moyen par tête) augmente de 2,2 % sur un an. Elle reste supérieure à celle observée au niveau national (+ 1,8 %). Le SMPT francilien s'établit à 3 282 euros, soit un niveau supérieur de 28,7 % au salaire moyen national.

Le tertiaire hors intérim, principal moteur de la croissance de l'emploi

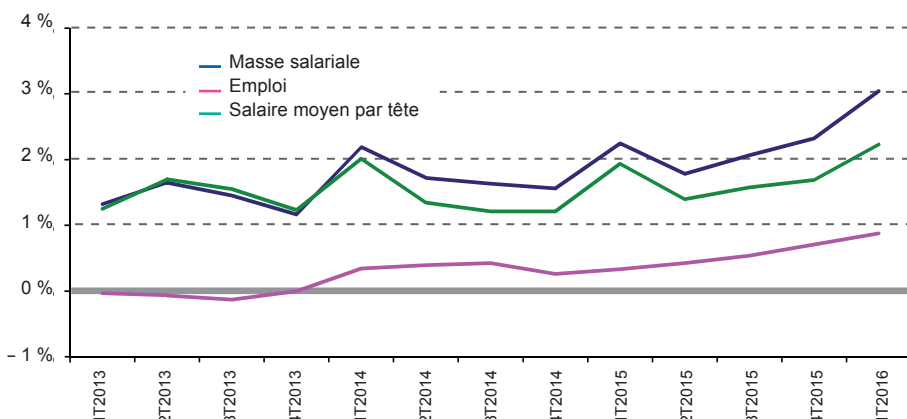
Le tertiaire hors intérim continue de gagner des emplois ce trimestre (+ 0,4 %). Sur un an, le gain s'établit à 1,0 % soit 37 100 emplois. L'action sociale, les activités informatiques et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (Tableau 2) demeurent les moteurs de l'emploi. L'emploi dans le secteur de l'hébergement et la restauration affiche également une croissance significative sur un an. Il rebondit d'ailleurs ce premier trimestre. À l'inverse, l'emploi dans les télécommunications et dans le secteur de l'édition et audiovisuel est en baisse.

Parallèlement, l'intérim affiche une nouvelle hausse importante sur un an (+ 8,6 %). Le secteur voit sa croissance s'accroître trimestre après trimestre depuis le milieu de l'année 2015.

La construction repart de l'avant

Après une année 2015 difficile, l'emploi salarié dans la construction est de nouveau en expansion sur le trimestre (+ 0,7 %). Mais la hausse reste minime sur un an (+ 0,1 %). Le secteur signe ainsi son premier trimestre significatif de croissance depuis début 2014. Parallèlement, l'évolution du SMPT dépasse le 1 % pour le deuxième trimestre consécutif. Cette évolution, qui suit une

Graphique : masse salariale, emploi et salaire moyen par tête du secteur privé



Source : Urssaf - Acof

période de SMPT quasi-nul, pourrait signifier une hausse de l'emploi dans les secteurs les plus qualifiés (construction de bâtiments et génie civil).

L'industrie continue de se contracter

L'industrie continue de perdre des emplois à un rythme comparable aux derniers trimestres (- 0,3 % ce trimestre). Ce grand secteur n'a plus gagné d'emplois depuis le 3^e trimestre 2011.

Sur un an, la diminution est importante avec une baisse de 1,4 % des effectifs. Uniquement deux secteurs affichent une augmentation du nombre de leurs salariés : l'industrie agro-alimentaire et l'industrie chimique (Tableau 2). La branche bois et papier, l'industrie pharmaceutique et la fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques chutent particulièrement.

Un rebond important du SMPT

La croissance du SMPT est globalement en hausse ce trimestre dans les grands secteurs (Tableau 3). Elle passe de + 1,7 % à + 3,0 % sur un an dans l'industrie et remonte à 2,2 % dans le tertiaire contre 1,8 % le trimestre précédent. Dans la construction, la progression du SMPT reste comparable (+ 1,0 % contre 1,1 % fin décembre 2015).

Tableau 4 : emploi et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	1 ^{er} T 2016	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en euros)
75 - Paris	1 416	3 578
77 - Seine-et-Marne	350	2 448
78 - Yvelines	406	3 057
91 - Essonne	348	2 803
92 - Hauts-de-Seine	899	4 060
93 - Seine-St-Denis	476	2 868
94 - Val-de-Marne	397	2 794
95 - Val-d'Oise	282	2 631
National	17 912	2 549

Source : Urssaf - Acof

L'emploi progresse fortement en Seine-Saint-Denis

L'emploi progresse dans tous les départements par rapport au 4^e trimestre 2015. La Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise affichent des hausses de 0,9 % du nombre de salariés, suivis de la Seine-et-Marne (+ 0,6 %). Ces trois départements semblent bénéficier des primes à l'embauche, du fait de la structure de leur emploi.

Sur un an, c'est le département de la Seine-Saint-Denis qui gagne le plus d'emplois (+ 2,3 %), suivi de la Seine-et-Marne (+ 1,3 %). L'Essonne (+ 1,0 %), Paris (+ 0,9 %) et le Val-d'Oise (+ 0,9 %) sont également dynamiques. Les Yvelines est le seul département francilien qui ne gagne pas d'emplois sur un an.

Tableau 3 : évolution du salaire moyen par tête par secteur d'activité

	SMPT (en euros)	Glissement annuel			
		1 ^{er} T 2016	1 ^{er} T 2015	1 ^{er} T 2014	1 ^{er} T 2013
Industrie	4 093,0	+ 3,0 %	+ 1,9 %	+ 2,7 %	+ 1,6 %
Construction	2 526,7	+ 1,0 %	+ 0,3 %	+ 0,9 %	+ 0,6 %
Tertiaire	3 241,4	+ 2,2 %	+ 2,0 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %
Dont tertiaire hors interim	3 264,8	+ 2,2 %	+ 2,0 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %
Total Ile-de-France	3 281,9	+ 2,2 %	+ 1,9 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %

Source : Urssaf - Acof

Tableau 5 : évolution de la masse salariale par secteur d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en millions d'€)	Glissement annuel			
		1 ^{er} T 2016	1 ^{er} T 2016	1 ^{er} T 2015	1 ^{er} T 2014	1 ^{er} T 2013
BZ	Industries extractives	31,1	- 7,2 %	+ 4,5 %	+ 3,5 %	+ 0,9 %
CA	Industries agro-alimentaires	369,9	+ 3,9 %	+ 2,0 %	+ 6,7 %	+ 0,2 %
CB	Habillement, textile et cuir	169,6	+ 3,6 %	- 2,7 %	+ 1,5 %	+ 2,0 %
CC	Bois et papier	164,4	- 2,3 %	- 4,1 %	+ 0,5 %	- 5,0 %
CD	Cokéfaction et raffinage	46,1	+14,1 %	+ 2,7 %	+ 3,1 %	+ 53,5 %
CE	Industrie chimique	390,6	+ 3,7 %	+ 0,7 %	- 1,2 %	+ 2,6 %
CF	Industrie pharmaceutique	309,6	+ 3,9 %	- 0,9 %	+ 2,8 %	- 0,1 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	218,6	- 0,1 %	- 0,8 %	- 0,1 %	- 3,2 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	251,8	- 3,2 %	- 3,9 %	+ 0,4 %	- 1,0 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	650,6	+ 3,1 %	+ 0,2 %	- 0,1 %	+ 0,3 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	167,4	+ 0,4 %	+ 2,4 %	+ 0,7 %	- 0,0 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	197,7	- 1,2 %	- 3,2 %	+ 3,0 %	+ 1,8 %
CL	Fabrication de matériels de transport	1 017,6	+ 1,0 %	+ 0,7 %	+ 0,9 %	+ 1,1 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	451,7	+ 1,5 %	+ 1,7 %	- 0,2 %	+ 2,7 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	646,1	+ 2,0 %	+ 2,1 %	+ 0,9 %	+ 1,5 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	265,5	- 0,6 %	- 0,0 %	- 1,1 %	+ 0,2 %
FZ	Construction	2 116,8	+ 0,6 %	- 1,1 %	+ 2,5 %	+ 2,1 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	6 234,0	+ 2,5 %	+ 1,9 %	+ 2,5 %	+ 1,3 %
HZ	Transports et entreposage	3 323,7	+ 1,9 %	+ 1,0 %	+ 0,5 %	+ 1,1 %
IZ	Hébergement et restauration	1 724,3	+ 2,4 %	+ 3,4 %	+ 2,6 %	+ 1,2 %
JA	Édition et Audiovisuel	1 801,9	+ 3,8 %	+ 3,6 %	+ 1,3 %	+ 2,0 %
JB	Télécommunications	611,7	- 6,5 %	+ 3,3 %	- 0,6 %	- 1,1 %
JC	Activités informatiques	2 603,5	+ 5,4 %	+ 4,2 %	+ 1,7 %	+ 1,8 %
KZ	Activités financières et d'assurance	4 996,9	+ 4,2 %	+ 1,7 %	+ 3,9 %	+ 1,3 %
LZ	Activités immobilières	719,2	+ 4,7 %	+ 0,2 %	+ 1,4 %	- 0,8 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	5 447,1	+ 4,3 %	+ 5,5 %	+ 2,6 %	+ 1,6 %
MB	Recherche et développement	727,5	+ 4,4 %	+ 3,8 %	+ 0,4 %	+ 2,1 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	1 003,7	+ 5,2 %	+ 3,6 %	+ 2,9 %	+ 0,4 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	3 445,4	+ 4,4 %	+ 2,2 %	+ 3,1 %	+ 0,1 %
OZ	Administration publique	766,2	+ 0,2 %	- 0,3 %	+ 2,2 %	+ 4,5 %
PZ	Enseignement	542,1	+ 1,6 %	+ 1,7 %	+ 1,2 %	+ 2,0 %
QA	Activités pour la santé humaine	758,6	+ 3,5 %	+ 2,5 %	+ 2,6 %	+ 2,0 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	1 023,9	+ 3,5 %	+ 3,5 %	+ 3,8 %	+ 4,4 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	754,4	+ 4,4 %	+ 2,4 %	+ 2,1 %	+ 4,0 %
SZ	Autres activités de services	908,4	+ 0,7 %	+ 1,6 %	+ 0,4 %	+ 0,6 %
	Industrie	5 348,3	+ 1,5 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %	+ 0,9 %
	Construction	2 116,8	+ 0,6 %	- 1,1 %	+ 2,5 %	+ 2,1 %
	Tertiaire	37 392,5	+ 3,3 %	+ 2,7 %	+ 2,3 %	+ 1,4 %
	dont Tertiaire hors intérim	36 613,2	+ 3,3 %	+ 2,7 %	+ 2,2 %	+ 1,6 %
	Intérim	779,3	+ 7,6 %	+ 1,2 %	+ 4,7 %	- 7,5 %

Source : Urssaf - Acooss

Sources et méthodologie

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acooss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acooss).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites nationalement par l'Acooss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis n° 2011-02, JORF n° 0270 du 22/11/2011).

L'ensemble des publications statistiques de l'Acooss et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont mises à disposition sur acoss.fr.

Numéro ISSN : 2273-6689

Directeur de la publication :
Philippe Renard

Rédacteurs :
Matthieu Goussot, Serge Mercier

Contact (département Statistiques) :
stats.idf@urssaf.fr

www.blog.paris.urssaf.fr